



Des coups de talon !

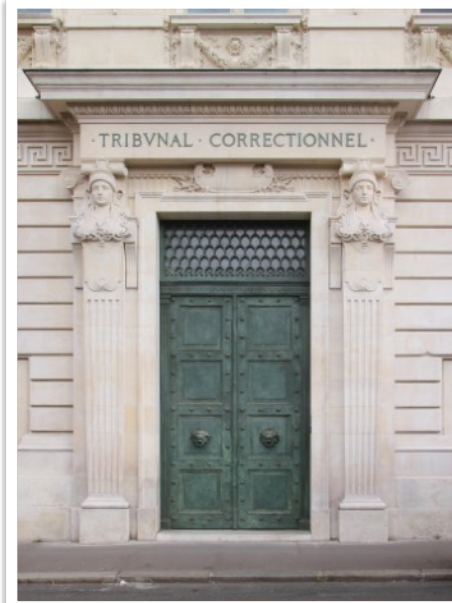
Un médecin comparaît ce jeudi devant le tribunal de Saint-Pierre. Il est accusé d'avoir frappé à plusieurs reprises sa compagne.

M. Haricot et Mme Fraise sont au restaurant à Saint-Gilles. Lors du repas, ils consomment de l'alcool. Sur le chemin du retour, une violente dispute, commencée au restaurant, continue. Dans la voiture, la dispute s'accompagne de violences, des coups de talon de 20 cm, de gifles. Quand ils arrivent devant leur domicile, M. Haricot manœuvre pour faire rentrer la voiture mais reçoit encore des coups de sa compagne. Alors M. Haricot perd le contrôle du véhicule et percute leur portail. Mme Fraise profite de cette occasion pour s'échapper mais M. Haricot lui tire son pull et ses cheveux.

En essayant de se débattre, Mme Fraise mord plusieurs fois M. Haricot. Une fois la violente dispute terminée, Mme Fraise appelle la police. Celle-ci joint les pompiers. Ceux-ci constatent des hématomes sur les deux victimes. Puis la police interroge les voisins qui avouent avoir entendu des cris.

Au tribunal

Le juge rappelle les faits. Les accusés étant absents, l'avocat de M. Haricot dit que celui-ci aurait voulu être présent et que la fois précédente il était là.



Il précise aussi que M. Haricot se plaint de sa femme qui porte de fausses accusations sur lui. M. Haricot n'a pas voulu porter plainte ni constater ses blessures en raison de sa réputation de médecin.

La belle fille de Mme Fraise suggère que celle-ci n'est là que pour l'argent. Des photos des corps des victimes ont été prises; on constate des hématomes. Ils ne veulent pas se séparer. Pour décrire leur situation, l'avocat utilise l'expression: « je t'aime moi non plus ».

Depuis M.Haricot a arrêté de boire. L'avocat plaide en disant qu'il s'est défendu contre une "harpie". Cette femme s'est acharnée sur lui. Elle prononce un mot qu'il ne peut pas entendre "RACISTE". L'avocat demande la relaxe pour M.Haricot. Il rappelle qu'il a perdu son ex-femme d'un cancer. S'il est condamné, il sera radié de l'ordre des médecins. En effet, M.Haricot est un récidiviste car il a déjà été condamné pour violences conjugales contre la même personne.

"Les violences conjugales touchent toutes les couches sociales"

La Procureure dit que le couple est très inquiétant, que c'était bizarre qu'ils aillent aux urgences sans prendre d'attestation d'ITT. M. Haricot et Mme Fraise ne veulent pas s'expliquer devant le tribunal. La Procureure propose 12 mois avec sursis pour Mme Fraise en plus d'un stage sur les violences intra familiales ou 4 mois de prison si elle ne fait pas le stage. M.Haricot aura une peine de 12 mois ferme avec bracelet électronique plus un stage sur les violences intra familiales et 4 mois de prison s'il ne fait pas le stage.



Sarah, Salia, Lorenzo, Maé

